

## Nomination du DGAS en charge de l'aide au pilotage de l'UA

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu le code de l'Education, notamment l'article L712-2 ;  
Vu les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016;  
Vu la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

### ARRETE

#### Article 1

**Monsieur Boris HANOT**, Ingénieur d'études hors classe, est nommé en qualité de Directeur Général Adjoint des Services en charge de l'aide au pilotage de l'Université des Antilles, au **1<sup>er</sup> juin 2020**.

#### Article 2

Dans le cadre de cette fonction, Monsieur Boris HANOT, sous l'autorité du Président de l'Université, est chargé d'appuyer le Directeur général des services. Il contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement sur le champ de la modernisation administrative :

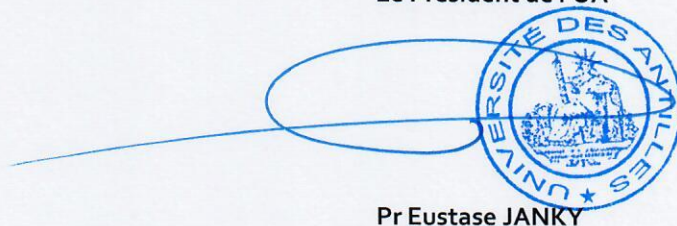
- Il accompagne notamment la direction des ressources humaines, le contrôle de gestion, la direction des finances, la direction des affaires juridiques et la direction des affaires générales et de la vie institutionnelle à travers des méthodes Qualité et d'évaluation des risques.
- Il pilote et coordonne la mise en œuvre des orientations politiques, dans le cadre de son domaine, en collaboration avec l'équipe de direction et l'ensemble des services.

#### Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 28 mai 2020

Le Président de l'UA



Pr Eustase JANKY